



DOUANE

FLASH **INFO**

CRISE DU CORONAVIRUS VINGT-QUATRIÈME AUDIO-CONFÉRENCE AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le plan de reprise d'activité est maintenant bien lancé. Vous le verrez dans les lignes qui suivent, il reste encore des ajustements à faire. L'organisation des bureaux est toujours améliorable et le télétravail doit encore être massifié. C'est hors de question de voir revenir de vieux réflexes qui font du travail en présentiel, l'alpha et l'oméga de l'organisation du travail en Douane. Pour les brigades, c'est la question des équipements qui prime. Là aussi, il faut faire mieux et surtout il faudra tenir dans la durée, en avons-nous les moyens ?

Vous avez pu le voir dans la presse, à la crise sanitaire va se greffer une crise économique. Vos conjoints, parents, enfants, amis, s'ils ne sont pas douaniers se posent sûrement des questions.

Nous vous faisons donc passer une fois de plus le lien vers les questions/réponses de la CFDT « *Face au coronavirus vous n'êtes pas seul* ». Il est mis à jour régulièrement et répond à bon nombre de vos interrogations : cliquer ci-dessous



TÉLÉTRAVAIL : LES MAUVAISES HABITUDES REVIENNENT VITE

La situation sur le territoire est très hétérogène. Selon l'appétence de certains divisionnaires ou chefs de service, on rencontre des unités ou services au sein desquels le télétravail est maximisé et d'autres où les archaïsmes reviennent au galop. Mais visiblement, les DR et DI ont du mal à harmoniser.

Ainsi, on a pu voir dans le flash agents n°33, un satisfecit de la DG sur le télétravail à la RI de Marseille alors que dans le même temps, au bureau de Marseille Port, le travail a repris massivement en présentiel sans réelle nécessité. Ce n'est qu'un exemple, nous ne sommes pas là pour distribuer les bons et les mauvais points mais juste pour faire bouger les lignes.

Ailleurs, on a pu entendre par exemple : « la règle maintenant c'est une journée de télétravail par semaine maximum » !

Non !

Autre exemple, la BCMA (Base centrale de maintenance aéronautique de la douane) aurait pu encore laisser les logisticiens et les "bureaux technique" en télétravail.

Non, pas plus !

Pour la CFDT, la règle en temps de pandémie, c'est « le télétravail à chaque fois que c'est possible et si l'agent le demande ».

Il doit donc y avoir un avant et un après.

La crise sanitaire a clairement montré que la Douane n'était pas prête au télétravail et les blocages sont internes.

Une grande partie de l'encadrement a longtemps considéré et considère encore que si on n'est pas présent physiquement au bureau, on est à la pêche, c'est faux ! Ils ont même poussé le vice à s'auto-interdire le télétravail puisque tous les postes de manager étaient exclus du télétravail. De même, si aujourd'hui une partie de nos missions ne sont pas télétravaillables, c'est aussi parce-qu'on n'a pas réfléchi en amont à cette possibilité.

Des initiatives avaient été prises par certaines DI, comme la DINA mais c'est au niveau national que les mentalités et les outils doivent évoluer.

La CFDT Douane demande donc à la Direction Générale de réunir les organisations syndicales afin de lancer ce chantier et préparer dans les meilleurs délais un plan massif "Télétravail".

La réussite du télétravail c'est la confiance, et c'est sûrement ce qui manque chez nous.

GRENOBLE : PAS DE TRÊVE POUR CASSER LES SERVICES DOUANIERS

La Direction de Chambéry profite honteusement de la situation et du focus national sur le Coronavirus pour restructurer en douce mais avec toute la violence que cela induit, un service douanier.

Le PPF de l'aéroport de Grenoble (350 000 passagers/an et unique point frontière du département de l'Isère) dispose d'un PDA (Poste Douaniers Avancés).

L'Administration profite donc du placement temporaire de l'aéroport de Grenoble-Alpes-Isère sous préavis jusqu'au 01/12/2020 et aussi du marasme "opportuniste" du secteur aérien, pour régler le sort, en moins de 15 jours, des deux collègues qui y sont en poste.

Une honte ! Un comportement inhumain de la part du divisionnaire qui s'enorgueillit d'avoir fermé deux unités dans ses précédentes fonctions. Puisque l'heure semble à la création de médaille, on envisage de lui remettre la médaille de la bêtise avec palme.

Incorrigible, l'Administration envisage une gestion déconcentrée du PPF depuis le siège de l'unité territorialement compétente et distante de près de 50 kilomètres ! Visiblement, personne ne tire de leçon de la situation du pays, le démantèlement des services douaniers fait de nos frontières des passoires et on continue encore à agrandir les trous !

La CFDT demande à la Direction Générale de surseoir à cette fermeture

Réponse : La DG va voir s'il y a eu un dysfonctionnement dans l'information des instances et réserve sa réponse à une analyse plus approfondie du dossier.

A suivre.

ORDONNANCE CONGÉS RTT : UNE FOIS DE PLUS, LE GOUVERNEMENT CHANGE LES RÈGLES DU JEU

Nous vous l'écrivions dimanche ([relire le tract](#)), une note du 14 mai modifie une fois de plus le calendrier d'application de l'ordonnance. C'est dorénavant le 31 mai que se clos la deuxième période de comptabilisation du prorata Autorisation d'Absence / Travail qui nous imposera un nombre de jours de congés à poser. Un scandale en perspective car il nous reste maintenant moins de deux semaines pour nous retourner.

Concrètement, tous ceux qui sont concernés par une perte de congés pour la période allant du 16 avril au 31 mai, c'est-à-dire tous ceux qui ont eu des autorisations d'absence autres que les ASA pour baisse d'activité en Surveillance, peuvent déposer volontairement une demande de congés. A défaut, ils se verront notifier un nombre de jours imputés à leur solde de congés.

Vous trouverez dans le tract de dimanche, les liens vers les notes de service. **Nous vous laissons analyser la situation et les documents afin de prendre pour vous-mêmes les meilleures dispositions**, si toutefois aucune nécessité de service ni chef de service récalcitrant ne viennent encore réduire le peu de possibilités restantes ! L'échéance va vite arriver.

Précisons enfin qu'il nous manque encore des éléments pour faire les calculs, notamment en Surveillance : Comment seront comptabilisés les NC, RC et RCJ ?

Réponse : « Une troisième foire aux questions va être envoyée dans les services spécifiquement sur les règles de calcul d'heures, elle permettra de répondre aux dernières questions que se posent les agents. »

LES AGENTS AG/CO BIEN MAL RÉCOMPENSÉS DE LEURS EFFORTS

Pour beaucoup, ils ont alterné le travail en présentiel et les Autorisations d'Absence alors qu'il n'y avait pas de baisse d'activité ! Par exemple, tous les agents en charge du dédouanement des masques croulaient sous le travail au point qu'il a fallu créer des cellules covid-19 (elles, en télétravail) pour les soutenir. Ils étaient mobilisables à tout moment. Ils étaient appelés si nécessaire la veille pour le lendemain... (pour remplacer au pied levé des collègues malades de la covid-19.).

Nombre de services support, les TSI, le CSRH pour la paie, les services des DR, des DI et des RI ont du redoubler d'efforts pour être à 200 % le temps de leur travail en présentiel.

Pour la CFDT Douane, la justice serait donc de reconnaître pour tous les douaniers de la branche Ag/Co, toutes les absences pour baisse d'activité comme des heures de réserve opérationnelle n'ouvrant pas droit à écrêtage des RTT et des congés.

Il était du devoir de l'administration de leur proposer du télétravail au lieu des Autorisations d'Absence et comme nous le précisons plus haut, la Douane n'a pas fait sa révolution culturelle en évitant sciemment de massifier le télétravail.

TRANSPORTS EN COMMUN

La dotation de masque doit être obligatoire pour tous les agents qui sont amenés à prendre les transports en commun (en Île-de-France mais aussi dans toutes les grandes agglomérations). Certains DI ont pris les devants , d'autres non.

La CFDT réclame une doctrine nationale sur le sujet.

Réponse : La DG accède à notre revendication et des consignes vont être données aux DI pour doter les agents de leurs services qui prennent les transports en commun, de masques.

QUAND L'ADMINISTRATION INTERDIT LE PORT DU MASQUE

Des agents qui souhaitent porter le masque subissent des pressions de la part de leur hiérarchie. Un comportement inacceptable de cet encadrement mais c'est le risque quand au lieu de porter le masque, on le fume !

Trêve de plaisanterie. Où est l'inconvénient à ce qu'un agent mette son masque malgré tout ? Qui plus est, personnel.

En audio-conférence, un DI a conclu : « il faut inciter l'agent à ne pas porter son masque, en lui expliquant que ça va inquiéter ses collègues pour rien, que ça ne se justifie pas, que s'il ressent de la peur, il peut rester à la maison et contacter le psychologue ». On marche sur la tête ! Évidemment, après s'être senti presque coupable et déranger psychologiquement, l'agent finira par enlever son masque sous peine d'être en quelque sorte ostracisé...

Pourtant, le port du masque est d'ores et déjà dans les mœurs et nous ne notons pas d'anxiété particulière émanant des personnes qui se baladent dans la rue entourées de gens masqués.

Par ailleurs, culturellement dans certains pays, le port du masque volontaire est légion sur les sites de travail et lieux publics ou privés. Personne dans le monde ne s'est senti anxieux face à ces habitudes, personne en se rendant dans ces pays ne devient psychotique...

Nous ne savons rien encore ou très peu sur les possibilités de contagion via les systèmes d'aération et climatisation alors pourquoi empêcher les agents qui le souhaitent de prendre des précautions supplémentaires. On nous dit partout que c'est un geste citoyen que de se protéger...

Alors ?

La CFDT demande donc à la Direction Générale d'arbitrer. Les DR et chefs de service doivent s'attacher à faire porter les masques lorsque c'est obligatoire et non pas faire la chasse aux masques quand ceux-ci ne sont pas indispensables

Réponse : Visiblement, la DG partage notre avis et va rappeler aux DR/DI que le port d'un masque personnel est un droit qu'il ne faut pas interdire aux agents.

EPI EN SURVEILLANCE

Il faut augmenter la dotation en masque

Les conditions de travail en surveillance sont exigeantes pour cet équipement car, que ce soit par temps de grande chaleur ou par temps humide, la durée de vie du masque est largement inférieure aux 4 heures qui sont édictées par l'administration.

La CFDT douane demande donc le doublement de la dotation pour permettre aux agents de travailler en réduisant au maximum les risques de contamination.

Les chasubles doivent faire l'objet de dotation individuelle

Pour de nombreuses unités, le port des chasubles est obligatoire. En ces temps de pandémie, il convient de faire de cet équipement une dotation individuelle.

Housses de protection

La CFDT réclame maintenant depuis trois semaines la dotation de housses de siège pour le contrôle des VL, des cabines et le transport des infracteurs.

Réponse : La question d'augmenter la dotation de masque va être étudiée. Par contre, pour les chasubles et les housses, on n'avance pas !!!

AGENTS SURVEILLANCE EN DÉFICIT D'ACTIVITÉ : LES RENFORTS

A notre demande, la Directrice Générale avait donné un accord de principe pour les agents qui habitent loin de chez eux et sont soumis à une baisse d'activité car l'Administration est dans l'incapacité de les employer (typiquement le cas des aéroports). L'idée était de réfléchir à la possibilité d'une affectation temporaire au plus proche de leur domicile familial. Où en est ce dispositif ?

Au-delà, la DG envisage d'affecter tous les agents en baisse d'activité sur des unités environnantes qui ont repris le travail. C'est d'ailleurs déjà le cas en province. Beaucoup de questions se posent alors : favoriser le redéploiement sur site, maintien de la rémunération, maintien de la prise de service à l'unité, maintien du régime horaire... Il faut donc maintenant rapidement consulter les instances paritaires locales.

Réponse : « Nous en sommes au stade de l'identification des sites et la gestion des questions pratiques »... « Actuellement, nous récupérons les adresses pour identifier les unités les plus proches des lieux de vie des agents »... La DG espère ainsi pouvoir débuter en juin l'expérimentation notamment pour les agents de la DIPA qui habitent en province. Il faudra aussi traiter la question de la formation, au contrôle routier notamment.

PATROUILLEURS GARDES-CÔTES

La note DG sur la sanctuarisation du solde d'heures et de RH en surveillance n'est pas appliquée pour les Patrouilleurs Gardes-Côtes.

La direction de la DNGCD renvoie systématiquement la patate chaude à la DG mais les éclaircissements tardent à venir.

Pour la CFDT, piéton ou spécialiste, la note s'applique à l'ensemble de la branche surveillance. Nous demandons que des instructions soient données pour sécuriser les cotes de services des agents des patrouilleurs.

Réponse : Le sujet est à l'étude à la Direction générale, une note spécifique sera rédigée pour la situation des patrouilleurs pour la sanctuarisation des heures et RH d'avance.

CONGÉS BONIFIÉS

Des DI viennent d'annoncer en conférence que les congés bonifiés étaient suspendus pour l'été 2020 avec maintien du droit pour 2021. Au même instant, le 1er ministre évoquait la ré-ouverture des liaisons aériennes avec les Antilles pour juillet.

Pour la CFDT, c'est un non-sens et demande à la DG de confirmer ou d'infirmer cette information.

Si cette décision était confirmée, l'Administration s'engage t-elle à rembourser les frais engagés par les agents ?

Réponse : La Direction Générale a semblé t-il identifié la contradiction entre la réouverture des vols vers l'Outre-mer et la suspension des congés bonifiés pour cet été. Elle a donc saisi le ministre qui doit répondre dans la semaine.

DEUXIÈME SESSION MIXTE D'ACP2

Les arbitrages ont été rendus. Les ACP2 SU en cours de formation feront leur rentrée à l'ENDLR le 31 Août (jusqu'au 16 octobre) et les CO, le 2 novembre (jusqu'au 18 décembre).

La CFDT a donc souhaité savoir si pendant le stage Surveillance, les agents Co seront mis en pré-stage et si oui, dans quelles conditions ?

Réponse : Visiblement, l'administration ne s'est pas penchée sur le sujet. En tous les cas, pas au niveau Central. Une réponse nous sera donc apportée prochainement et à défaut, nous relancerons dans le cadre d'un droit de suite.

BREXIT ET ARRÊTÉ DE RESTRUCTURATION

Les agents recrutés Brexit ont été restructurés. Ils ont ou ils vont rejoindre leurs nouvelles affectations. Comme tous les agents restructurés, ils doivent pouvoir bénéficier de la prime de restructuration, elle est indispensable pour affronter les charges financières liées à la recherche d'un nouveau logement et tous les autres frais. Problème ! Malgré les multiples relances, aucune nouvelle de l'arrêté de restructuration qui doit être signé par le ministre. Il est pourtant indispensable pour le traitement comptable de la prime de restructuration.

On peut le dire, la patience des agents a des limites. Pas encore titularisés, ils sont déjà restructurés ! Et maintenant, on les fait poireauter pour rien, c'est quand même pas compliqué de mettre dans le signataire du ministre, l'arrêté à signer !

En parlant de Brexit, la date du 1er janvier 2021 semble se confirmer, le 1er ministre britannique refusant visiblement de prolonger la période de transition. On fait comment maintenant ?

Réponse : Alleluia ! L'arrêté est signé ! Les agents vont pouvoir déposer leur dossier de prime de restructuration. Pour le Brexit par contre, c'est le flou !

FORMATION MARINS GROUPE 1 (MARINS-PONT)

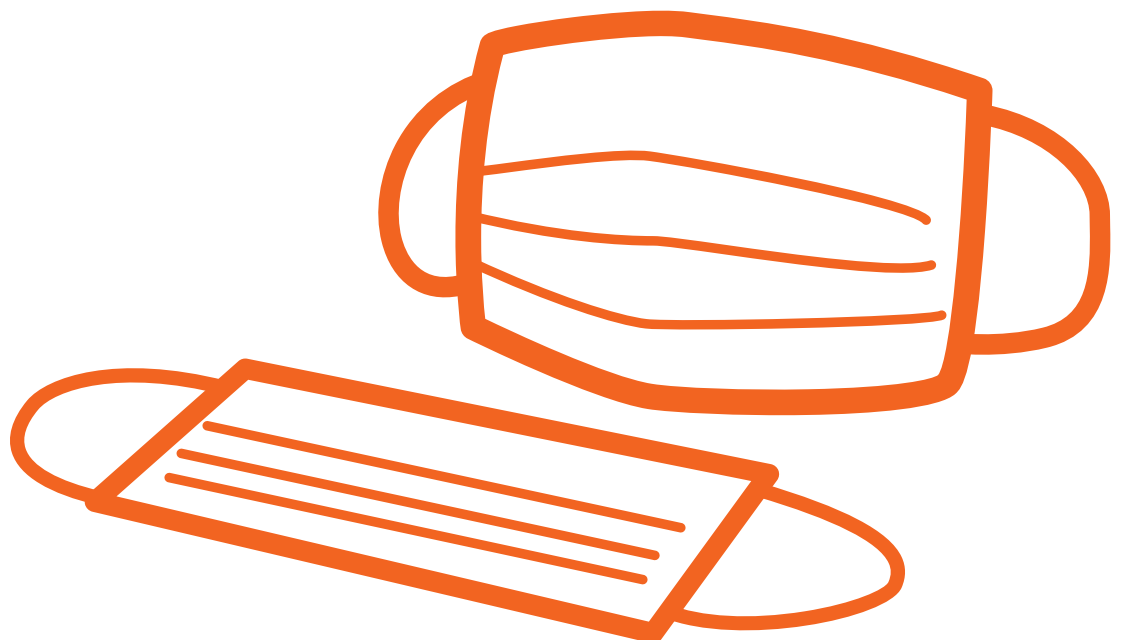
Mardi dernier, les organisations syndicales retranscrivaient une information de la DG sur le report en septembre de la formation marins groupe 2. Vous êtes nombreux à nous avoir interpellés. Visiblement, l'information qui nous a été donnée était fautive.

La formation marins groupe 2 continue actuellement en visio-conférence et reprend en présentiel le 2 juin, ce sont les formations marins groupe 1 (marins-pont/mécaniciens) qui débuteront comme prévu en septembre.

CONDITION DE PRÉPARATION DE LA PAIE DE MAI

Il s'agit d'un point d'information de la DG : La paie de mai sera liquidée à partir des éléments de la paie d'avril, elle en sera la reproduction mais il y aura aussi des régularisations d'acompte qui ont été versés précédemment. Cette régularisation des acomptes se prolongera en juin . Il y aura ensuite un retour à la normale de la paie à partir de juin.

Concernant les Tickets-Restaurant, vous avez pu voir que nous n'avons pas été prélevés en avril. La DG nous informe qu'il en sera de même en mai. Leur régularisation se fera donc en juin et juillet, il faut l'anticiper.



FORFAIT MOBILITÉS DURABLES

Si vous utilisez votre vélo ou le covoiturage pour vous rendre au travail, à compter du 11 mai 2020, vous pouvez bénéficier du forfait mobilités durables d'un montant de 200 euros.

Pour connaître les démarches à entreprendre, [cliquer ici](#).

SI VOUS SOUHAITEZ REJOINDRE LA CFDT DOUANE

https://finances.cfdt.fr/portail/adhesion/adherez-en-ligne-jca_221287



Le nombre d'adhérents à la CFDT est en augmentation

Notre syndicat enregistre 4 125 militants adhérents supplémentaires. Ce qui porte notre effectif total à 625 525 personnes (50,66 % de femmes et 49,34% d'hommes). Tous nos chiffres sont certifiés par les commissaires au compte, ce qui est une première dans l'histoire syndicale.

ÉTAT DE LA CONTAMINATION EN DOUANE

Ci-après le tableau fourni par la Direction Générale sur la situation sanitaire en douane.

La situation au Lundi 18 mai : nous comptons 39 agents malades soit 9 collègues de moins par rapport au lundi 11 mai.

LA DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION N'EST PAS FIXÉE MAIS CE SERA LA SEMAINE PROCHAINE.

BON RÉTABLISSEMENT À NOS COLLÈGUES TOUCHÉS PAR LE COVID19.



	Nombre d'agents présents dans les services OP/CO AG	Nombre d'agents présents dans les services SU	Total agents présents	Nombre d'agents en ASA OP/CO AG	Nombre d'agents en ASA SU	Total agents ASA	Nombre d'agents en télétravail OP/CO AG	Nombre d'agents en télétravail SU	Total d'agents en télétravail	Nombre total d'agents OP/CO AG en quatorzaine	Nombre total d'agents SU en quatorzaine	Total agents en quatorzaine	Nombre total d'agents OP/CO AG malades du coronavirus (confirmés ou non)	Nombre d'agents SU malades du coronavirus (confirmé par test ou non)	Total agents malades du COVID 19
DI DR SCN															
DI Grand Est	258	232	490	138	125	263	187	8	195	0	1	1	1	6	7
DI IDF	285	211	496	104	39	143	295	8	303	1	2	3	3	6	9
DI NORMANDIE	198	118	316	52	64	116	234	10	244	0	0	0	0	0	0
DI PACA CORSE	254	251	505	42	147	189	207	12	219	0	0	0	0	0	0
DI BRETAGNE PDL	128	129	257	22	74	96	202	14	216	0	0	0	0	0	0
DINA	280	216	496	22	56	78	244	9	253	0	0	0	0	0	0
DI BFCCVL	213	122	335	53	49	102	86	1	87	0	0	0	0	1	1
DI HAUTS DE FRANCE	221	470	691	40	187	227	193	13	206	0	10	10	1	2	3
DIPA	316	85	401	229	721	950	71	21	92	6	10	16	3	12	15
DI OCCITANIE	149	228	377	18	153	171	266	4	270	0	0	0	0	0	0
DNRED	162	384	546	22	26	48	130	14	144	0	1	1	0	0	0
DI ARA	264	243	507	143	301	444	227	25	252	0	1	1	0	1	1
DNGCD	119	189	308	17	198	215	37	64	101	0	0	0	0	0	0
DNRFP	50	39	89	11	6	17	293	167	460	0	0	0	1	0	1
DNSCE	20	8	28	15	0	15	150	0	150	0	0	0	0	0	0
CID	60	3	63	93	0	93	15	0	15	0	0	0	1	0	1
SEJF	26	73	99	0	2	2	13	142	155	0	0	0	0	0	0
DR MAYOTTE	13	4	17	27	25	52	11	0	11	0	0	0	0	0	0
DR REUNION	51	11	62	22	65	87	32	2	34	1	0	1	0	0	0
DR NOUVELLE CALEDONIE	56	23	79	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DI ANTILLES GUYANE	88	35	107	23	55	78	22	0	22	0	1	1	0	0	0
DR GUADELOUPE	65	63	128	12	15	27	30	2	32	0	1	1	0	0	0
DR GUYANE	56	51	107	1	11	12	9	1	10	0	1	1	0	0	0
DR SAINT PIERRE ET MOUJELON	20	0	20	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DR POLYNESIE	10	29	39	10	18	28	30	0	30	0	0	0	0	0	0

DIRECTION GENERALE															
RH1	3	0	3	1	0	1	19	0	19	0	0	0	0	0	0
RH2	2	0	2	0	0	0	14	0	14	0	0	0	0	0	0
RH3	13	0	13	0	0	0	22	0	22	0	0	0	0	0	0
RH4	1	0	1	0	0	0	10	0	10	0	0	0	0	0	0
MOMRH	1	0	1	0	0	0	9	0	9	0	0	0	0	0	0
SD	2	0	2	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0
SDRH	22	0	22	1	0	1	75	0	75	0	0	0	0	0	0
DRI	0	0	0	0	0	0	15	0	15	0	0	0	0	0	0
FIN1	1	0	1	2	0	2	25	0	25	0	0	0	0	0	0
FIN2	0	0	0	0	0	0	29	0	29	0	0	0	1	0	1
FIN3	3	0	3	0	0	0	19	0	19	0	0	0	0	0	0
EPA MASSE	1	0	1	0	0	0	11	0	11	0	0	0	0	0	0
SD	2	0	2	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0
SD FIN	7	0	7	2	0	2	85	0	85	0	0	0	1	0	1
SI1	2	0	2	0	0	0	25	0	25	0	0	0	0	0	0
SI2	1	0	1	0	0	0	16	0	16	0	0	0	0	0	0
SI3	2	0	2	1	0	1	16	0	16	0	0	0	0	0	0
Cellule innovation	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0
SD	1	0	1	0	0	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0
SDSI	6	0	6	1	0	1	60	0	60	0	0	0	0	0	0
JCF1	1	0	1	2	0	2	23	0	23	0	0	0	0	0	0
JCF2	4	0	4	4	0	4	12	0	12	0	0	0	0	0	0
JCF3	1	0	1	0	0	0	23	0	23	0	0	0	0	0	0
SARC	14	0	14	2	0	2	37	0	37	1	0	1	0	0	0
SD	1	0	1	0	0	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0
SD JCF	21	0	21	8	0	8	97	0	97	1	0	1	0	0	0
COMINT1	3	0	3	0	0	0	30	0	30	0	0	0	0	0	0
COMINT2	9	0	9	1	0	1	19	0	19	0	0	0	0	0	0
COMINT3	14	0	14	0	0	0	30	0	30	0	0	0	0	0	0
MA2E	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0
SD	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
COMINT	28	0	28	1	0	1	81	0	81	0	0	0	0	0	0
FID1	5	0	5	0	0	0	19	0	19	0	0	0	0	0	0
FID2	1	0	1	0	0	0	13	0	13	0	0	0	0	0	0
FID3	3	0	3	0	0	0	23	0	23	0	0	0	0	0	0
SD	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SD FID	11	0	11	0	0	0	55	0	55	0	0	0	0	0	0
DSECE	7	0	7	0	0	0	11	0	11	0	0	0	0	0	0
Réseau1	1	0	1	0	0	0	13	0	13	0	0	0	0	0	0
Réseau2	2	0	2	0	0	0	27	0	27	0	0	0	0	0	0
Transversalité /Outre-Me	0	0	0	0	0	0	4	0	4	0	0	0	0	0	0
Mission fiscale	1	0	1	0	0	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0
SD	3	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SD RESEAU	7	0	7	0	0	0	46	0	46	0	0	0	0	0	0
IS	2	0	2	0	0	0	20	0	20	0	0	0	0	0	0
COM	4	0	4	0	0	0	17	0	17	0	0	0	0	0	0
PSG	3	0	3	1	0	1	10	0	10	0	0	0	0	0	0
SPID	0	0	0	0	0	0	4	0	4	0	0	0	0	0	0

TOTAL	3 480	3 217	6 681	1 131	2 337	3 468	3 560	517	4 077	9	28	37	11	28	39
--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	------------	--------------	----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

TOTAL DI	3 362	3 217	6 563	1 117	2 337	3 454	2 984	517	3 501	8	28	36	10	28	38
TOTAL DG	118	0	118	14	0	14	576	0	576	1	0	1	1	0	1